

Conseil Communautaire 17 décembre 2019

Compte rendu

Maison du Haut-Rhône Dauphinois

Ordre du jour de la séance du 17 décembre 2019

Approbation du Compte rendu du Conseil communautaire du 18 novembre 2019 (Rapporteur : Le Président)

DÉLIBÉRATIONS

I. EAU ET ASSAINISSEMENT

A. Finances - Rapporteur : JC. CHAMPIER

- 1. Délibération : Ouverture de crédits d'investissement des deux budgets rattachés eau et assainissement ainsi que les deux budgets annexes DSP eau et assainissement
- 2. Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 3. Délibération : Fixation des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2020
- 4. Délibération : Respect des Chartes Qualité Nationale des réseaux d'eau potable et d'assainissement pour les opérations d'investissement d'un montant supérieur à 150 000 euros
- 5. Délibération : Convention à conclure avec les communes de Bouvesse Quirieu, Courtenay et le syndicat intercommunal du Gymnase

B. Ressources Humaines - Rapporteur : G. GUICHERD

- 1. Délibération : Organisation du temps de travail des agents de la régie
- 2. Délibération : Organisation des astreintes eau et assainissement

II. RESSOURCES

A. Ressources Humaines - Rapporteur : Le Président

- 1. Délibération : Modification du RIFSEEP Avenant n°5 comprenant l'attribution des primes de régisseurs
- 2. Délibération : Actualisation du tableau des effectifs dans le cadre des transferts eau et assainissement et petite enfance

B. Administration générale - Rapporteur : Le Président

1. Délibération : Attribution des marchés d'entretien des locaux

III. ECONOMIE-AMENAGEMENT-ENVIRONNEMENT

A. <u>Économie - Rapporteur : F. SPITNZER</u>

1. Délibération : Avenant à la convention-cadre CCI Nord Isère

B. Environnement - Rapporteur : L. GUILLET

1. Délibération : Participation SYDCEHR

2. Dissolution du SIM Bourgoin-Jallieu

C. <u>Aménagement – Rapporteur : Le Président</u>

- Signature de la convention opérationnelle entre Les Balcons du Dauphiné, la commune de Crémieu et EPORA – secteur entrée de ville ouest (38A027)
- 2. Signature de la convention opérationnelle entre Les Balcons du Dauphiné, la commune des Abrets Veyrins-Thuellins (38A026)

IV. CULTURE - TOURISME - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

A. <u>Culture - Rapporteur : A. POURTIER</u>

1. Délibération : Isle en Scène 2020 – Présentation de la programmation et des tarifs de la billetterie

B. Tourisme - Rapporteur : A. BOLLEAU

1. Délibération : Projet d'aménagement touristique Via Rhôna, financement Leader

C. Finances - Rapporteur A. BOLLEAU

1. Délibération : Décision modificative n°1 – Budget rattaché à l'EPIC

D. <u>Équipements sportifs - Rapporteur : A. POURTIER</u>

1. Délibération : Changement des statuts du Syndicat du Lycée la Pléiade

V. SERVICES À LA POPULATION

A. <u>Habitat – Logement - Rapporteur : J-Y. BRENIER</u>

- 1. Délibération : Validation définitive du PLH
- 2. Délibération : adoption des statuts du Syndicat d'aménagement et de gestion des aires pour les gens du voyage en Nord-Isère (S.A.G.A.V. Nord-Isère)

B. Ressources Humaines - Rapporteur : A. BLANC

1. Délibération : Annualisation du temps de travail des directeurs de centres de loisirs

INFORMATIONS

- 1. Lancement de l'AMO pour la refonte du réseau des sentiers de randonnées
 - ⇒ Rapporteur : A. BOLLEAU
- 2. Etape, Balcons du Dauphiné Tour Ain Bugey Valromey
 - ⇒ Rapporteur : A. BOLLEAU

QUESTIONS DIVERSES

<u>Présents</u>: Messiaurs Allagnat, Aslanian, Barret, Bekhit, Bert, Blanc, Bolleau, Bonnard, Bouchet, Bourgier (suppléant sucillon) Brenier, Cado, Champier, Chavanton-Debauge, Chebbi, Chollier, Descamps, Desmurs-Collomb, Desvignes, Drevet, Durieux, Emeraud, Favier, Fernandez, Gehin, Guicherd, Guillet, Hote, Jarlaud, Lanfrey, Louvet, Luzet, Martin, Merle, Molina, Morgue, N'Kaoua, Odet, Paviet-Salomon, Pommet, Pourtier, Reynaud, Roux, Sitruk, Spitzner, Teillon, Thollon, Toulemonde, Tournier, Vial Frédéric, Vial René.

Pouvoirs:

Monsieur BERNET donne pouvoir à Monsieur GUILLET
Monsieur BERTHELOT donne pouvoir à Monsieur CHOLLIER
Monsieur CORTEY donne pouvoir à Madame FAVIER
Monsieur FERRARIS donne pouvoir à Monsieur EMERAUD
Monsieur GIBBONS donne pouvoir à Monsieur MOLINA
Monsieur GIROUD donne pouvoir à Monsieur SPITZNER
Monsieur LEMOINE donne pouvoir à Monsieur LANFREY
Monsieur MICHOUD donne pouvoir à Monsieur GUICHERD
Madame PERRIN donne pouvoir à Monsieur JARLAUD
Monsieur REVEYRAND donne pouvoir à Madame TEILLON
Monsieur RIVAL donne pouvoir à Monsieur VIAL
Monsieur ROLLAND donne pouvoir à Monsieur DURIEUX
Monsieur SULTANA donne pouvoir à Madame DREVET
Monsieur VEYRET donne pouvoir à Madame LUZET

Absents:

Messieurs CANET, DAINA, COURTEJAIRE, FEUILLET, GINON, MAZABRARD, MERGOUD, PEJ

Le Président : Je vous présente Monsieur Jérôme DIEGO, directeur général adjoint en charge des finances et des ressources humaines, arrivé il y a quelques semaines. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Approbation du compte rendu de la séance du 18 novembre 2019

Le Président : Y a-t-il des observations sur le compte rendu de la séance précédente ?

Bernard BOUCHET: Bonsoir à tous. J'ai une réponse concernant le transfert forcé sur le CAN. Je n'ai pas été chef d'entreprise, mais professeur de gymnastique. En tant que professeur de gymnastique, je sais mesurer une performance. Je pense que la performance qui va être liée au coût de ce transfert va peser sur le contribuable. Je sais que cela a été fait sans emprunt. Nous reparlerons certainement du courrier. Nous préférerions réfléchir avant de nous précipiter. Nous allons en payer les conséquences. J'ai téléphoné à une société d'Algeco. Je lui ai posé le problème afin d'avoir une estimation du coût. À mon avis, le coût devrait s'élever à 100 000 euros. Il faudra déduire la vente du site. Étant donné que nous sommes redevables devant les contribuables et que les nouveaux élus vont devoir approuver cet extra, je préfère avertir que je m'inquiète pour les contribuables des investissements effectués à la légère.

Le Président : Très bien. Je signale que je suis élu depuis 2001. Je n'ai jamais emprunté un euro d'argent public et je n'ai laissé aucune dette. Je veux bien prendre des leçons sur les finances publiques. Quel est ton bilan dans ce domaine ? Tu peux contester sans arrêt. Je ne t'ai jamais vu positif vis-à-vis d'un dossier.

Denis THOLLON: Pour la location, j'abonde dans son sens. Il faut juste reconnaître les choses. Nous avons pris la décision après la fusion.

Le Président : Ce n'est pas à l'ordre du jour. Il s'agit d'un compte rendu de réunion. Nous ferons le point sur cette opération lorsque nous aurons le chiffrage. Aujourd'hui, nous n'avons pas le chiffrage. Il n'y a aucune velléité à vous cacher quoi que ce soit.

En l'absence d'autres remarques sur le compte-rendu, je vous propose de l'approuver.

⇒ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité :

Présents: 65; pouvoirs: 15 soit 65 suffrages exprimés.

DÉLIBÉRATIONS

I. EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Président : Je voudrais revenir sur le transfert de compétences eau et assainissement et la manière dont la Communauté de Communes l'a abordé. Je rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait le transfert de compétences eau et assainissement vers les communautés de communes, obligatoire au 1^{er} janvier 2020. Le 3 août 2018, la loi NOTRe a été modifiée. Le transfert de compétences eau et assainissement se fera automatiquement au 1^{er} janvier 2020 sauf si une minorité de blocage se met en place à savoir 8 % de la population des communes. Par anticipation, il est soumis à l'Assemblée des Balcons du Dauphiné le 20 novembre 2018, une délibération pour savoir si nous prenons ces compétences et si nous sommes légitimes pour engager des fonds publics sur ce domaine. Une large majorité s'est dégagée à hauteur de 85 % des voix pour que la Communauté de Communes soit compétente dans ce domaine. Dès lors, une légitimité à travailler existait. Nous travaillons sur ce domaine depuis plus d'un an à travers des études, le recrutement d'un directeur, la mobilisation des acteurs locaux, des régies, des syndicats pour être prêts au 1^{er} janvier 2020.

Visiblement d'ici la fin de la semaine, le législateur va changer les règles du jeu. Honnêtement, nous ne savons pas encore ce qu'il va faire. A priori, les syndicats seraient maintenus six mois. Ils pourront exercer leurs missions pendant encore six mois puis devront rendre des comptes aux communautés de communes devenues compétentes. Je ne vois pas l'objectif de maintenir les syndicats pendant six mois surtout que l'exécutif va changer au bout de deux mois. Ce sera assez complexe.

Je me suis permis de saisir notre député. Je vais vous lire ce que j'ai pu lui écrire en fin de semaine dernière. Les vice-présidents sont informés des problèmes engendrés pour les Balcons du Dauphiné.

« Madame la Députée,

J'ai souhaité vous alerter hier sur les travaux parlementaires en cours qui vont conduire à modifier la loi sur les compétences eau et assainissement. Je rappelle que ces travaux font suite à la loi NOTRe votée en 2015 et amendée en 2018. Les amendements de 2018 ont forcé la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné à anticiper sur le calendrier de prise de compétence qui donnait aux communes jusqu'au 30 juin 2019 la possibilité de s'opposer et de mettre une minorité de blocage en place. En effet, ce délai n'était pas suffisant, pour ne pas dire raisonnable, pour un territoire tel que les Balcons du Dauphiné qui devait reprendre 21 organisations alors en fonctionnement. Ainsi, dès le début de l'année 2018, j'ai demandé au Conseil Communautaire de se positionner par anticipation sur cette prise de compétence. Celui-ci s'est alors prononcé pour la prise de compétence, ce qui nous a permis de disposer de quelques mois pour travailler et engager des moyens pour être prêts au 1er janvier 2020.

Aujourd'hui, l'ensemble du travail de prise de compétence est effectué, ce qui est normal puisque nous sommes à 18 jours de l'échéance. Les régies sont créées pour 27 des 47 communes des Balcons du Dauphiné. Pour les autres communes, nous nous appuyons sur les syndicats des Abrets et les nouveaux syndicats de la plaine et des collines du Catelan. Le transfert de l'ensemble des agents des communes et des syndicats est acté, la campagne d'accompagnement des situations individuelles est réalisée, les arrêts de transfert sont édités, les recrutements ont eu lieu ainsi que les démissions pour intégrer la régie. Financièrement, les budgets sont créés, les numéros de Siret accordés ainsi que les autorisations de crédit, régie de recettes, flux de trésorerie. La modernisation informatique de la facturation est en cours d'acheminement ainsi que la migration des données. Les territoires sont informés des changements opérés.

Comment entendre à 17 jours du démarrage de cette régie que les syndicats seront maintenus pendant six mois, que nous pourrions conventionner avec les communes en régie directe afin qu'elles poursuivent un temps donné? Il est tout bonnement impossible de faire marche arrière avant le 1^{er} janvier 2020. Je constate qu'on ne saurait demander d'arrêter une machine lancée sur des rails à pleine vitesse en quinze jours pour mettre en place des dizaines de conventions destinées à assurer la tranquillité d'un service qui était déjà assuré et ceci uniquement pour six mois. J'entends beaucoup parler d'argent public aujourd'hui. Il faut en mesurer l'impact au niveau des Balcons du Dauphiné sur des heures perdues à la charge du contribuable. À

ce jour, ce sont 330 000 euros investis sans compter les heures de nos équipes engagées sur le dossier. Je pense à titre personnel qu'il s'agit d'un encouragement à ne pas appliquer les lois, car cette nouvelle règle bénéficie à celles et ceux qui refusaient d'anticiper cette législation et qui donnent raison à cette devise : "Toujours attendre le contre-ordre pour éviter le désordre". Je ferai remonter ces informations au Conseil Communautaire du 17 décembre prochain. Vous faites certainement partie des 37 000 abonnés du territoire qui ont été informés du nouveau dispositif. Quelle communication pensez-vous nécessaire de mettre en place auprès de nos concitoyens ?

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, mes sincères salutations. »

Nous ne savons pas ce qui se passera dans deux ou trois jours au niveau de la loi. Je pense que nous ne sommes pas la seule communauté de communes dans ce cas de figure. Pour autant, les services de l'État continuent à travailler avec nous par rapport à la loi actuelle et non par rapport à ce qui va se passer. Nous avons quelques doutes sur ce qu'ils nous disent aujourd'hui. Ils savent qu'ils pourront nous dire le contraire dans une semaine. Pour le moment, nous disons aux services que nous continuons. Je suis incapable de dire ce qui se passera dans quelques jours. Ce n'est pas très normal. Nous constatons qu'il ne se passe pas grand-chose sur certains territoires. Si ces territoires avaient appliqué les nouvelles règles lors de l'amendement en août 2018, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Nous aurions acté cette différence. À quinze jours de la prise de compétence, la situation n'est pas normale. Nous allons délibérer. Nous allons continuer d'avancer normalement. À un moment donné, le législateur rendra compte. La loi dit que nous serons compétents au 1er janvier 2020 quoi qu'il en soit. S'ils changent, ce sera à eux de faire le travail. Je sais que des amendements sont en discussion. Ils vont peut-être essayer de trouver une situation intermédiaire. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont déjà vécu une situation où tout un dispositif était stoppé quelques jours avant sa mise en place.

Gérard GUICHERD: Ceci est déjà arrivé au service d'assainissement collectif. Le dispositif était prévu au 1^{er} janvier 2005. La loi de 1992 fixait l'obligation et en 2004, le député a voté l'abrogation de cette obligation.

Le Président : Il n'y avait pas d'engagement sur l'avenir. En l'occurrence, il y a des conséquences.

Gérard GUICHERD: Il y avait également des conséquences.

Le Président : Le service a été créé, les recrutements ont été faits et nous étions prêts à travailler. Telle est la situation actuellement. Nous verrons ce qui se passera dans les prochains jours. Nous commençons à avoir beaucoup de retours par rapport au courrier envoyé aux usagers. Des agents ont tout de même démissionné pour intégrer la régie.

Jean-Claude CHAMPIER : Certains agents ont démissionné pour intégrer la régie au 1^{er} janvier 2020. Que se passe-t-il pour eux ? La situation est difficile à croire. En tout cas, nous sommes obligés de vous présenter un certain nombre de délibérations à prendre avant le 1^{er} janvier 2020.

A. <u>Finances</u>

1. Délibération : ouverture de crédits d'investissement des deux budgets rattachés eau et assainissement ainsi que les deux budgets annexes DSP eau et assainissement

Jean-Claude CHAMPIER: La première délibération concerne l'ouverture de crédits d'investissement des deux budgets rattachés eau et assainissement ainsi que les deux budgets annexes DSP eau et assainissement. Il s'agit de monter des crédits d'investissement afin de pouvoir engager des dépenses avant le vote du budget. Le montant ouvert pour chaque budget est limité à 25 % de la somme de crédits inscrits au budget 2019 des différents gestionnaires. Sont concernés les deux budgets de l'eau, régie et DSP, et les deux budgets de l'assainissement régie et DSP.

Pour le budget rattaché eau potable, cela représente 872 394,88 euros. Pour le budget DSP, cela représente 102 355 euros. Pour le budget assainissement collectif en régie, cela représente 2 896 117,82 euros. Pour le budget rattaché assainissement collectif en DSP, cela représente 101 968 euros. Avez-vous des questions ?

Le Président : En l'absence de questions, je vous propose d'approuver l'ouverture de crédits d'investissement préalable au vote des budgets 2020 de la régie eau et assainissement à hauteur de 872 394,88 euros, budget

rattaché à l'eau potable en régie ; 102 355 euros pour le budget eau potable rattaché à la DSP ; 2 896 117,82 euros pour le budget assainissement collectif en régie et 101 958,52 euros pour le budget assainissement collectif en DSP. Ces crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2020.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents: 65; pouvoirs: 15 soit 65 suffrages exprimés.

2. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Jean-Claude CHAMPIER: La seconde délibération concerne l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Au 1er janvier 2020, les budgets de l'eau et l'assainissement de la Communauté de Communes devront honorer les demandes de paiement des entreprises en fonctionnement et en investissement. En cette fin d'année 2019, de gros travaux sont engagés, notamment la construction des stations d'épuration. Les grosses factures vont arriver en début d'année. Nous avons déjà réalisé une avance de trésorerie du budget général de 1,5 million d'euros au titre du démarrage pour chacune des compétences. Toutefois, cela est insuffisant. Nous proposons de voter une ligne de trésorerie de 3 millions d'euros pour l'assainissement et de 3 millions d'euros pour l'eau. Il vous est précisé que ces lignes devront être totalement remboursées à l'issue de la période d'un an. Elles ne seront pas reconductibles. Avez-vous des questions?

Le Président : Pour l'eau, cela devrait aller, mais pour l'assainissement, le Girondan, La Plaine de Faverges et Montalieu sont principalement concernés. Nous avons une estimation supérieure à 1 million d'euros chaque mois en janvier, février et mars.

Jean-Claude CHAMPIER : Les structures nous transfèrent également leurs budgets. Mais quels sont les délais ?

Le Président : Avez-vous des questions sur cet exposé ? Sinon, je vous propose de signer ces deux conventions d'avance de trésorerie avec les organismes financiers retenus lors de la consultation.

Jérôme Diego : Initialement, nous souhaitions consulter cinq organismes. Malheureusement, deux d'entre eux ne délivrent plus de ligne de trésorerie. De mémoire, il s'agit du Crédit Agricole. Nous allons consulter La Banque Postale, Arkéa, et la Caisse d'Épargne.

Le Président : Très bien. Merci. Je vous propose d'approuver la signature des conventions d'avance de trésorerie.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents: 65; pouvoirs: 15 soit 65 suffrages exprimés.

3. Délibération : Fixation des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2020

Jean-Claude CHAMPIER: En 2019, un travail de tarification a été engagé avec chaque gestionnaire actuel. Ce travail intégre les programmes prévisionnels sur les trois prochaines années afin d'établir les tarifs des redevances pour chacun des territoires des gestionnaires actuels. Les budgets ont ainsi été équilibrés individuellement. Pour 2020, les tarifs seront établis distinctement pour chaque territoire dans l'optique d'une convergence vers un tarif unique en 2023. Conformément aux articles, il convient de voter une tarification à savoir chaque budget équilibré en fonctionnement comme en investissement.

Concernant les consommateurs importants domestiques et agricoles présents sur le territoire du syndicat intercommunal des eaux du plateau de Crémieu, la gratuité de la redevance proportionnelle à la consommation dite part variable est maintenue au-delà des 180 m³ pour l'assainissement collectif. Cette exception n'est valable que pour l'année 2020, période durant laquelle les abonnés concernés devront faire la demande d'un abonnement uniquement pour l'eau potable.

Gilbert POMMET: Je trouve dommage de ne pas avoir eu de discussion sur les tarifs au Conseil d'Exploitation. Je ne sais pas s'il s'agit d'un oubli.

Jean-Claude CHAMPIER: Pas du tout. Le Conseil d'Exploitation ne pouvait pas délibérer puisqu'il n'existe pas encore. Il aura la capacité d'agir à partir du 1^{er} janvier 2020. Nous nous étions réunis pour une réunion de présentation.

Gilbert POMMET: Je note que la P.F.A.C. est passée à 3 800 euros pour tout le monde.

Gilbert POMMET: Une personne qui a une maison avec un assainissement non collectif...

Jean-Claude CHAMPIER: Non. Il y a une évolution qui n'apparaît pas sur ce tableau. La P.F.A.C. s'applique uniquement pour les constructions nouvelles. Pour les constructions existantes, dans le cadre d'une extension de réseau, les personnes devront payer une P.F.A.C. de 50 % soit 1 900 euros. Les travaux de raccordement n'auront pas à être payés. Cette P.F.A.C. est plus élevée que ce qui se pratique actuellement sur le SIEPC soit 1 300 euros.

Gilbert POMMET: 1 300 euros pour une station non homologuée et 900 euros pour une station homologuée.

Jean-Claude CHAMPIER : Ce sera un peu plus cher. En revanche, les communes ne participeront plus. Il manquera une rentrée d'argent pour la régie. Dans le cadre d'une extension de réseau, les communes participaient à hauteur de 50 %. Ce ne sera plus le cas.

Le Président : Avez-vous d'autres questions ? La P.F.A.C. est un vrai sujet en raison des grosses disparités sur le territoire. Cela me paraît être un bon point d'équilibre.

Gilbert POMMET : La P.F.A.C. est à 1 500 euros pour une station homologuée et à 2 500 euros pour une station non homologuée dans le Girondan.

Jean-Claude CHAMPIER : Dans les zones syndicales, la P.F.A.C. est beaucoup plus basse. La P.F.A.C. du Girondan baisse un peu.

Le Président : L'objectif est d'avoir quelque chose de simple que tout le monde puisse s'approprier et communiquer dessus. Il faut que chacun comprenne pourquoi certains paient 3 800 euros et d'autres paient 1 900 euros.

Jean-Yves CADO: Ya-t-il un prix hors taxe pour l'eau et un prix TTC pour l'assainissement?

Jean-Claude CHAMPIER: Oui. Je répète les propos de Monsieur CADO: Il y a un prix hors taxe pour l'eau et un prix TTC pour l'assainissement. La TVA sur l'assainissement disparaît. Quelques structures appliquaient la TVA sur l'assainissement. Nous avons décidé d'arrêter cette application à partir de 2020. Le prix de l'assainissement est TTC. La TVA de 5,5 % sur l'eau est obligatoire.

Gil DESCAMPS : Nous avions une DSP avant 2018 en TTC sur Crémieu. Avec la création de votre régie, reste t'elle hors taxe ?

Jean-Claude CHAMPIER: Oui.

Gil DESCAMPS : Il s'agit d'une contrainte pour les habitants de Crémieu.

Le Président : Pour tout le monde. Il s'agit désormais d'un pot commun. L'objectif est d'harmoniser la tarification d'ici trois ans.

Jean-Claude CHAMPIER: Les tarifs de chaque structure vont continuer d'évoluer suivant les PPI jusqu'en 2022. À partir de 2023, nous aurons un lissage des tarifs.

Le Président : Avez-vous des questions sur ces tarifs ?

Philippe LANFREY : Je n'ai pas de question sur les tarifs. Je souhaiterais savoir ce qui justifie le maintien de la gratuité de la part variable de l'assainissement collectif au-delà de 180 m^{3.}

Jean-Claude CHAMPIER: Le syndicat considère qu'au-delà de 180 m³, l'eau dépensée est pour l'arrosage des jardins ou des cultures agricoles. Un ménage dépense rarement plus de 180 m³ d'eau à des fins ménagères. Nous laissons cette gratuité pour un an afin de laisser le temps aux personnes qui en ont besoin d'installer un second compteur et ne compter que de l'eau hors assainissement.

Le Président : Les agriculteurs ont généralement deux compteurs, un pour leur consommation personnelle et un pour leur exploitation.

Thierry TOUTLEMONDE : Une remarque sur la communication de ce projet difficile. Nous avons reçu sur la commune de Frontonas dans la même quinzaine, une lettre de la régie nous annonçant le nouveau fonctionnement et les modalités de paiement ainsi que la facture d'eau du syndicat communal. Je doute que cela apporte de la clarté.

Le Président : Il est vrai qu'il aurait été certainement mieux que le syndicat facture plus tôt. Nous ne maîtrisons pas.

Jean-Claude CHAMPIER : Les factures émises par la régie à partir du 1^{er} janvier 2020 sont concernées par la lettre.

Jean-Yves CADO: Avons-nous une idée de la cible des tarifs en 2023?

Jean-Claude CHAMPIER : Des projections ont été faites, mais ceci est difficile.

Samuel Rochas : Nous allons devoir faire un schéma directeur d'eau et d'assainissement pour voir les investissements effectués à partir de 2023. Nous pourrons ainsi travailler le lissage des tarifs.

Jean-Claude CHAMPIER: Nous avions projeté une évolution des tarifs. Pour le SIEPC, je me rappelle que Monsieur BOUCHET disait que cela faisait 3 % par an jusqu'en 2027. À l'époque il était prévu de lisser jusqu'en 2027.

Philippe REYNAUD : Lorsque nous faisons un changement de cette ampleur, nous devrions prévoir une enveloppe pré timbrée pour les abonnés. Aux personnes qui étaient prélevées automatiquement jusqu'à présent, nous demandons de renvoyer le nouveau SEPA. Ce n'est pas le coût, mais le principe. Les personnes sont obligées de faire un retour. Ceci est un peu dommage.

Le Président : Y a-t-il d'autres interventions sur la tarification ? Non. Je vous propose d'approuver l'ensemble des tarifs eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 conformément aux tableaux soumis.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés.

4. Délibération : Respect des Chartes Qualité Nationale des réseaux d'eau potable et d'assainissement pour les opérations d'investissement d'un montant supérieur à 150 000 euros

Jean-Claude CHAMPIER: Une délibération concernant le respect des Chartes Qualité Nationale des réseaux d'eau potable et d'assainissement pour les opérations d'investissement d'un montant supérieur à 150 000 euros. Il s'agit d'un guide de bonnes pratiques. La charte offre des garanties supplémentaires de construction des ouvrages efficaces dans le temps pour préserver les ressources en eau. Ainsi, cette charte s'inscrit parfaitement dans une démarche de développement durable. Ce guide de bonnes pratiques sera introduit dans tous les dossiers de marchés publics supérieurs à 150 000 euros et que les entreprises devront respecter. Il s'agit de la garantie d'avoir des travaux de meilleure qualité, de réaliser les études préalables, d'examiner et proposer toutes les techniques existantes, de choisir tous les intervenants selon le principe du mieux-disant de la commande publique, d'exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité, de contrôler et raviver la qualité des ouvrages réalisés. La volonté commune de réaliser une opération de qualité renforce la qualité des ouvrages réalisés pour une meilleure maîtrise des coûts et la gestion des délais d'exécution. Il s'agit d'une économie d'eau si les réseaux sont bien installés.

Le Président : Avez-vous des questions sur cette charte ? Non. Je vous propose d'adhérer à la charte proposée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés.

5. Délibération : Convention à conclure avec les communes de Bouvesse Quirieu, Courtenay et le syndicat intercommunal du Gymnase

Le Président : Je vais parler de la première convention qui concerne la commune de Bouvesse Quirieu. Pour les communes en régie directe, des moyens humains vont disparaître. Il est proposé de signer une convention pour les agents de la commune de Bouvesse Quirieu encore quelque temps afin que les agents puissent assurer un certain nombre de services. La facturation sera de 35 euros hors taxe. Le temps annuel, y compris le branchement, est estimé à 644 euros soit un coût annuel de 22 540 euros hors taxe au maximum. Y a-t-il des questions sur cette convention ? Non.

Jean-Claude CHAMPIER: Nous pouvons préciser que cela est au temps réel.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés. Vote pour 65 – vote contre 0 – abstention 0

Jean-Claude CHAMPIER: Pour Courtenay, les heures correspondent à 1 334 heures, ce qui représente un coût annuel de 46 690 euros. Il y a une grosse campagne de compteurs à remplacer à Courtenay en 2020. C'est pourquoi le coût est plus important. Sinon, les termes sont les mêmes que pour la commune de Bouvesse Quirieu.

Le Président : Avez-vous des questions ? Non.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés. Vote pour 65 – vote contre 0 – abstention 0

Le Président : Pour le syndicat intercommunal du Gymnase, un agent est mutualisé sur plusieurs activités.

Jean-Claude CHAMPIER: Cet agent sera recruté pour 35 % de son temps pour l'eau et l'assainissement sur le syndicat de Montalieu. Cet agent sera recruté par la régie. Le syndicat intercommunal du Gymnase sera l'employeur de cet agent. Cela représente 12 heures 25 minutes de son temps par semaine sur 46 semaines, soit 22 000 euros sur l'année.

Le Président : Y a-t-il des questions sur cet agent qui effectuera plusieurs missions ? Non.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés. Vote pour 65 – vote contre 0 – abstention 0

B. Ressources Humaines

1. Organisation du temps de travail des agents de la régie

Jean-Claude CHAMPIER: Nous avons deux délibérations pour l'organisation du temps de travail des agents de la régie et l'organisation des astreintes eau et assainissement. Nous nous appuyons sur ce qui se passe aujourd'hui au SIEPC en termes d'organisation pour l'appliquer à l'ensemble des agents de la régie. La première délibération concerne les horaires de travail en semaine. Nous maintenons le dispositif en place pendant six mois.

Le Président : Avez-vous des questions ?

Bernard BOUCHET: Au syndicat des eaux, les astreintes étaient payées en heures supplémentaires.

Jean-Claude CHAMPIER : Il s'agit de la seconde délibération. Je vous donnerai l'explication pour les astreintes, mais nous restons dans le même dispositif.

Bernard BOUCHET: Astreintes payées en heures supplémentaires. A priori, nous avions une récupération.

Nathalie UMBACH: La récupération est interdite. L'astreinte est rémunérée de façon forfaitaire selon le fait que vous assuriez une astreinte de deux jours, d'une semaine, 24 heures sur 24. Les sorties effectuées dans le cadre de l'astreinte sont rémunérées en heures supplémentaires.

Jean-Claude CHAMPIER : Au SIEPC, nous avons une équipe principale d'astreinte composée de deux personnes qui interviennent pour l'eau et l'assainissement. Nous avons une seconde équipe en soutien qui intervient dans le cadre de gros soucis.

Bernard BOUCHET: Par rapport à l'augmentation du territoire, est-ce que deux équipes seront suffisantes?

Jean-Claude CHAMPIER: Nous verrons à l'usage. Cela a été discuté avec les partenaires sociaux.

Le Président : Des communes ont des contrats d'astreinte avec des entreprises privées qui courent encore pendant un ou deux ans. Les équipes d'astreinte n'auront pas à intervenir tout de suite sur l'ensemble du territoire. Nous avons un peu de marge.

Thierry BEKHIT: Pour ce qui est des permis de construire et les capacités de réseaux : à qui devonsnous nous adresser ?

Le Président : Au 1er janvier à la Régie des Eaux.

Y a-t-il des questions sur la première délibération?

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés.

2. Organisation des astreintes eau et assainissement

Le Président : Est-ce que les explications déjà fournies sur le sujet vous conviennent ?

Philippe LANFREY: Une question technique. Sauf erreur de ma part, il y a deux numéros d'astreinte au syndicat des eaux. Est-ce qu'il en sera de même au 1^{er} janvier 2020? Est-ce acté? Je demande, car le territoire est vaste. Une seule personne de permanence peut être insuffisante.

Samuel ROCHAS: La semaine de transition, les astreintes en cours restent. Dans le courrier écrit à l'ensemble des abonnés, nous avons précisé deux numéros de téléphone. Le premier numéro de téléphone concerne les interventions courantes et le second numéro de téléphone concerne les évènements nécessitant une seconde personne. L'objectif des six premiers mois sera de recenser tout cela. Il s'agira de savoir quand et où interviennent les agents, s'il s'agit de l'eau, de l'assainissement, d'électro mécanique. En fonction de la fréquence des sorties, nous allons retravailler toute cette partie au sein d'un groupe de travail. Nous commençons avec deux personnes. Nous allons essayer de répartir la charge. La prise de compétence va nécessiter une modulation des interventions et des personnes disponibles. Les personnes qui font actuellement de l'astreinte sur les autres structures intègrent le programme d'astreinte actuellement défini au sein du SIEPC. La fréquence d'intervention sera plus longue pour les agents. Ce ne sera plus 8 semaines, mais 9 semaines, voire 10 semaines. Nous maintenons ce fonctionnement sur une partie du territoire. Si l'écart est trop important, nous rectifierons.

Le Président : Avez-vous d'autres questions ? Non. Je vous propose de délibérer. En termes de temps de travail, nous allons harmoniser avec l'ensemble des services de la Communauté de Communes.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés.

II. RESSOURCES

A. Ressources Humaines

1. Modification du RIFSEEP : Avenant n°5 comprenant l'attribution des primes de régisseurs

Le Président : Je rappelle que le RIFSEEP a été créé par délibération le 19 décembre 2017 pour une application à l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2018. Il convient de rappeler que ce dispositif de régime indemnitaire est basé sur deux composantes qui sont le poste occupé et la manière de l'occuper, et non plus sur le grade détenu. La définition de ces composantes permet de construire le RIFSEEP autour de deux critères, l'IFSE et le CIA. Pour déterminer les montants plancher et plafond IFSE, des groupes de fonction ont été définis. Chaque poste de travail a été classé dans un groupe de fonction à partir de critères d'encadrement, de coordination, de pilotage, de technicité, d'expertise, de qualification, de gestion particulière. En raison des transferts eau et assainissement et petite enfance, il convient d'intégrer dans le tableau des groupes de fonction, des nouveaux postes. Deux postes à l'article 10 relatif à la responsabilité de régisseur, car celui-ci ne concernait que les régisseurs titulaires. En l'absence de titulaire (congés, RTT, maladie), les missions sont assurées par le régisseur mandataire. Cela ouvre droit à des indemnités pour la durée du remplacement. Il faut que les remplaçants aient droit à des indemnités. Avez-vous des questions par rapport à cette modification ? Non.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés.

2. Actualisation du tableau des effectifs dans le cadre des transferts eau et assainissement et petite enfance

Le Président : Je vous indique qu'il convient d'actualiser le tableau des emplois afin d'accueillir les agents des services eau et assainissement des multi accueils RAM de Montalieu-Vercieu et Les Avenieres-Veyrins Thuellin qui rejoignent la Communauté de Communes au 1er janvier 2020. Au niveau de la filière administrative, il y a un poste de DGA ressources en la personne de Monsieur DIEGO; un attaché hors classe toutes catégories notamment sur le service de l'eau ; un rédacteur principal 1re classe pour un tiers temps; un rédacteur principal 2e classe sur le service de l'eau; un agent administratif 2e classe; un adjoint principal 2e classe; 7 adjoints administratifs à temps complet sur le service de l'eau en partie RH; un ingénieur à temps complet ; un technicien principal 2e classe. L'un de nos agents est dévolu à hauteur de 10 % de son temps pour le service eau et assainissement. Il s'agit de Julien. Vous l'avez vu tout à l'heure. Un agent de maîtrise principal; 4 agents de maîtrise pour le service de l'eau; 13 adjoints techniques pour le service de l'eau ; un adjoint technique à un tiers temps pour le service enfance ALSH. Pour le social, la directrice des Marmousets intègre la Communauté de Communes ; une infirmière des Marmousets est à 0,56 % d'un temps complet; 2,68 ETP pour une éducatrice jeunes enfants et une assistante sociale et éducative pour les Marmousets et les Galopins; 4,77 ETP d'auxiliaires en puériculture ; 7 ETP pour des agents sociaux ou des maîtresses de maison ; un directeur ALSH. Au total, 52,81 ETP pour 62 agents. Enfin, nous supprimons un grade d'attaché. Avez-vous des questions sur ce tableau des emplois ? Il s'agit d'une actualisation. Je vous propose de valider l'ensemble de ces postes.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés.

Vote pour 65 – vote contre 0 – abstention 0

B. Administration générale

1. Attribution des marchés d'entretien des locaux

Le Président : Une consultation a été lancée pour l'attribution des marchés d'entretien des locaux. Il y avait 6 lots : l'entretien du site communautaire de Villemoirieu, la MSAP de Morestel, l'entretien des RAM du secteur Ouest, les vitreries des multi-accueils, l'entretien de la piscine à Morestel, les vitreries des équipements sportifs sur Morestel. Il est proposé de retenir sur le lot 1 à Villemoirieu, l'entreprise Opti Propre. Vous verrez que toutes les entreprises sont sur le territoire, ce qui est plutôt bien. Pour l'entretien de la MSAP, l'entreprise HEP'S située à Morestel a été retenue. L'entreprise Opti Propre est également retenue pour les RAM du secteur Ouest. L'entreprise Agility située à Tignieu est retenue pour les vitreries. Enfin, l'entreprise ADELI située à Veyrins est retenue pour les équipements sportifs de Morestel. Avez-vous des questions ? Non. Je vous propose d'attribuer l'ensemble de ces marchés.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents: 65; pouvoirs: 15 soit 65 suffrages exprimés.

III. ÉCONOMIE – AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT

A. Économie

1. Avenant à la convention-cadre CCI Nord Isère

Francis SPITNZER: Je vous rappelle qu'en 2018, nous avons signé une convention de partenariat avec la CCI Nord Isère. Trois fiches actions. La première consistait à financer le poste d'animateur à l'ACABRED à hauteur de 50 %, que ce soit la CCI ou les Balcons du Dauphiné; réaliser une veille approfondie sur la situation des commerces et les comportements des consommateurs sur notre territoire. Nous avons participé au financement d'un *Market Place*. Il s'agit d'un e-commerce, nouvel outil à destination des commerçants, prestataires de services du territoire. Nous avions budgétisé à l'époque 9 000 euros pour l'année 2018; 10 000 euros pour l'année 2019; il restait 3 500 euros pour l'année 2020. Ces montants ont permis de financer un espace territorial qui permet de faire bénéficier 38 entreprises d'un abonnement pris en charge à hauteur de 50 % les six premiers mois.

Au mois de juillet, la CCI Nord Isère s'est désengagée au niveau du cofinancement du poste d'animateur encadré. Je vous propose de modifier cette convention. Il est proposé de renouveler une convention de partenariat avec la CCI Nord Isère afin de poursuivre le financement du *Market Place* à hauteur de 3 500 euros pour l'année 2020 et de continuer la veille commerciale. Pour le remplacement du poste de l'ACABRED, nous avons un alternant qui s'occupe de l'animation. Nous n'avons pas laissé tomber les commerçants.

Le Président : Avez-vous des questions par rapport à cette nouvelle convention avec la CCI Nord Isère ? Il ne faut pas s'attendre à ce que les choses aillent à la hausse avec la CCI. Ce sera de plus en plus compliqué. Je vous propose de valider cette nouvelle convention de partenariat.

⇒ La délibération est adoptée à la majorité :

Présents: 65; pouvoirs: 15 soit 65 suffrages exprimés.

B. Environnement

1. Participation SYDCEHR

Laurent GUILLET: Bonsoir. En 2017, le SYDCEHR avait inscrit une participation exceptionnelle de la CNR, nécessaire au financement de la rénovation des pompes des stations de Brangues et de Saint-Benoît de l'ordre de 100 000 euros. Cette participation n'a jamais été versée. Pour anticiper un éventuel déficit, les Balcons du Dauphiné avaient validé une participation exceptionnelle à hauteur de 80 000 euros au budget primitif 2018 au SYDCEHR. Cette participation a été reconduite en 2019. Les pompes sont aujourd'hui en cours de rénovation. Il s'avère que le budget du SYDCEHR ne permet pas de couvrir la totalité des dépenses si la Communauté de Communes n'intervient pas. Nous allons débloquer l'argent que nous avions mis en réserve afin de financer la réparation des pompes. La participation de la Communauté de Communes au SYDCEHR s'élèvera à 130 000 euros cette année. Cette somme sera financée par la taxe GEMAPI. Je vous rappelle que cela fait partie de l'item 5 c'est-à-dire la protection contre les inondations.

Le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Non. Je vous propose d'autoriser le versement de la participation exceptionnelle de 80 000 euros pour la réparation des pompes.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés.

2. Dissolution du SIM Bourgoin-Jallieu

Laurent GUILLET: Quelques rappels. Le SIM de Bourgoin-Jallieu est composé de 21 communes, 11 de la CAPI, 8 des Balcons du Dauphiné, Colombier-Saugnieu et Charvieu. La compétence GEMAPI a privé le SIM des ressources financières nécessaires à son bon fonctionnement. Il y a eu une tentative de fusion avec le SMABB qui a échoué. De ce fait, nous avons modifié les statuts de la Communauté de Communes pour nous permettre de substituer au SIM et d'être compétent sur les fossés qui appartiennent à la collectivité. Il appartient à la Communauté de Communes de dissoudre le SIM. Cela se fera en deux temps. Nous allons d'abord mettre fin à la compétence au 31 décembre 2019. Le 30 juin 2020, nous mettrons fin au SIM. Durant cette période, le bureau du SIM qui sera réélu demain matin, gérera les modalités techniques, administratives et sociales afin de mettre fin au SIM. La loi NOTRe nous oblige à mettre fin au SIM. J'ai lu que le syndicat des Marais avait été créé en 1832.

Le Président : Il y a quatre collectivités, deux EPCI et deux communes isolées. Il faut tout de même que trois d'entre elles délibèrent dans la semaine. Nous voulons avancer ainsi que le bureau. Si trois collectivités ne délibèrent pas, nous allons prendre du retard. Certains se demandent pourquoi nous n'avançons pas. Il faut que tout le monde y mette du sien. Nous parlons bien du SIM Bourgoin-Jallieu.

André PAVIET SALOMON: Nous devons nous réunir demain matin, mais j'ai un petit doute. Nous serons trois ou quatre pour élire le bureau et la présidence. Je ne suis pas certain que ce soit légal.

Nathalie UMBACH: Si. Il n'y a plus de condition de quorum.

André PAVIET SALOMON: Il faut que nous prenions une DM de façon urgente afin de pouvoir payer les employés pour les mois de novembre et décembre.

Nathalie UMBACH: Vous n'avez pas de condition de quorum lorsqu'un premier conseil n'a pas pu se tenir faute de quorum. Dans ce cas, la seconde réunion se tient sans quorum. Ceci est un peu gênant pour une élection de président et de bureau. Sachez que le SIM est accompagné par les Balcons du Dauphiné dans toutes ses procédures et notamment sur le suivi des paies. Nous avons pris tous les contacts avec la sous-préfecture, la trésorerie pour transmettre les éléments dès demain et libérer les paies qui sont déjà en trésorerie, mais attendent les virements de crédits.

Un intervenant : Pourquoi six mois et pas trois mois ?

Laurent GUILLET: Il y a également des contraintes techniques, un immeuble à vendre.

Annick MERLE : Je voudrais vous remercier. Il se trouve que le président du SIM s'est fait énormément de souci. Je vous remercie pour le soutien, l'accompagnement et tout le travail effectué pour virer les salaires. Je vous ai envoyé un message en ce sens, autant le dire publiquement.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés.

C. Aménagement

1. Signature de la convention opérationnelle entre Les Balcons du Dauphiné, la commune de Crémieu et EPORA – secteur entrée de ville ouest (38A027)

Le président : Deux conventions opérationnelles. La première est sur la commune de Crémieu. Cela reprend la totalité de l'usine. Jusqu'à présent la commune était sur une convention de veille. Nous passons sur une convention opérationnelle. Je rappelle que ce sont des conventions tripartites. Les dépenses prévisibles s'élèvent à 3 233 720 euros dont un déficit d'opération à 540 000 euros soit la cible. Nous nous activons enfin vis-à-vis de cette friche. Il y a 3,5 hectares et 6 000 m². Avez-vous des questions sur cette convention ?

Bernard BOUCHET: Une remarque, car ce sujet a été abordé à l'époque à la CCIC. Il me semble qu'un problème de pollution de la terre avait été évoqué.

Le Président : C'est pourquoi l'équilibre financier n'y est pas. Aujourd'hui, nous avons un déficit de 540 000 euros. Une partie de ce déficit est prise en charge par l'opération d'établissement public foncier. Il s'agit également de sa mission. Nous contribuons tous à l'EPFL pour évacuer les friches. Ainsi, 35 % du déficit seront supportés par l'opérateur et 65 % par la commune. Avez-vous des questions ? Non. Je vous propose de l'approuver et de m'autoriser à signer la convention opérationnelle entre les Balcons du Dauphiné, la commune de Crémieu et EPORA ainsi que les actes afférents. Nous avons cinq ans pour aboutir à ce dossier.

Didier LOUVET: Une remarque aux élus de Crémieu. Nous allons libérer une parcelle assez importante. La route de Lyon passe par Crémieu. L'urbanisation à outrance autour de Crémieu après la fermeture de l'éventuel passage d'une voie. Il faudrait peut-être garder un peu de foncier pour dégager le centre de Crémieu et reprendre la direction de Lyon par la voie la plus naturelle et la plus courte à savoir la traversée de Crémieu.

Joseph ASLANIAN: Ce foncier n'est pas impacté dans une déviation future. Si nous continuons la voie créée, nous aboutissons au niveau des écoles. Il s'agit d'un cul-de-sac.

Le Président : Nous sommes d'accord. Traverser Crémieu est compliqué.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés.

2. Signature de la convention opérationnelle entre Les Balcons du Dauphiné, la commune des Avenières Veyrins-Thuellins (38A026)

Le Président : Je vous propose de signer la convention opérationnelle entre les Balcons du Dauphiné et la commune des Avenières Veyrins-Thuellins et la friche MERMET. Il s'agit d'une opération à 1 300 000 euros avec un déficit qui s'élève à 400 000 euros aujourd'hui. Le propriétaire du site est clairement identifié et pense qu'il devrait pouvoir faire une opération en quasi blanche. Cela a pris un peu de temps. Pour autant, nous signons cette convention opérationnelle, car cela permettra d'avancer. Il y a un temps de cinq ans pour aboutir. Le périmètre s'élève à 1,5 hectare. Sachant qu'il n'y a pas d'intervention financière de la communauté de communes sur les deux conventions. Aujourd'hui, EPORA souhaite que les communautés de communes soient intégrées. L'EPORA n'intervient pas sur les territoires qui ont des SCOT ou sur les communes qui ont des PLU. Ils ont des grilles de critères. Avez-vous des questions sur la friche des Avenières Veyrins-Thuellins? Non. Je vous propose de m'autoriser à signer cette convention opérationnelle.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés.

IV. CULTURE - TOURISME - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

A. Culture

1. Isle en Scène 2020 - Présentation de la programmation et des tarifs de la billetterie

Annie POURTIER: Lors du dernier Conseil Communautaire, un axe important de notre politique culturelle vous a été présenté à savoir l'éducation artistique et culturelle. Je vous présente ce soir un autre axe important à savoir l'évènementiel avec la présentation de la programmation de la prochaine édition du festival Isle en Scène qui se déroulera du 15 au 17 mai 2020 à la Ferme des Dames à Saint-Baudille-de-la-Tour. Nous vous proposons de découvrir la programmation et de délibérer sur les tarifs de la billetterie.

Une vidéo de la programmation est projetée en séance

Voici l'affiche réalisée par nos services que vous découvrez pour la première fois ce soir. Nous pouvons remercier notre service communication, notamment une alternante en communication qui a travaillé durant de longues semaines sur l'affiche du festival. Le coût prévisionnel du festival s'élève à 117 565 euros et comprend les cachets artistiques, la régie son et lumière, la communication, les infrastructures d'accueil, la restauration, l'hébergement des artistes et des équipes techniques, la location du matériel, l'achat de matériel, du gardiennage, le contrôle des installations, la consommation électrique et un certain nombre de taxes. Il vous est proposé d'approuver les tarifs de la billetterie. Pour le spectacle d'André Manoukian et China Moses (fille de Dee Dee Bridgewater) le vendredi 15 mai, 25 euros en plein tarif et 20 euros en tarif réduit; le samedi 16 mai, pour le spectacle des Négresses vertes, 25 euros en plein tarif et 20 euros en tarif réduit; le dimanche 17 mai, pour le spectacle d'Anaïs, 25 euros en plein tarif et 20 euros en tarif réduit. Le pass trois spectacles est proposé à 65 euros en plein tarif et à 55 euros en tarif réduit. Je précise que le tarif réduit s'applique aux personnes âgées de -18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi et aux allocataires du RSA.

Le Président : Avez-vous des questions ? Non. Je vous propose d'approuver la tarification pour le festival d'Isle en Scène.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés.

B. Tourisme

1. Projet d'aménagement touristique Via Rhôna, financement Leader

Alexandre BOLLEAU: Bonsoir. Une première délibération sur la qualification des itinéraires cyclables avec une demande de subvention dans le cadre du programme Leader. Nous avons 18 communes du territoire traversées par la Voie Verte ou par la Via Rhôna. Cela en fait le premier territoire entre Lyon et Genève desservi par des pistes cyclables. Il faut qualifier l'ensemble du traceur en augmentant l'offre de service. La demande est remontée des usagers ou des clients professionnels. Dans le cadre du programme Leader, un appel à candidatures a été lancé pour financer des équipements en lien avec les itinéraires cyclo touristiques Voie Verte et Via-Rhôna. Il a été décidé de déployer un certain nombre de services qui n'existaient pas. Cela représente l'installation de 7 totems d'entrée des infrastructures touristiques cyclables sur le territoire, 56 casiers avec des bornes de recharge et 13 garages à vélo équipés de stations de réparation et de gonflage. Cela donne un montant d'investissement de 78 321 euros. La Communauté de Communes sollicite une subvention dans le cadre du FEDER d'un montant de 56 125 euros, ce qui correspond à 64 % des dépenses engagées. Un travail sera mené avec les communes concernées. Les propositions évolueront en travaillant avec les communes. Cela nous permettra de qualifier les itinéraires et d'apporter des services qui n'existaient pas. Si je crève mon vélo, je peux le réparer. J'ai besoin de laisser mon vélo en sécurité ou de le recharger, je peux le faire. Il convient de mieux nous équiper pour faire venir du monde sur notre territoire et que notre population puisse en bénéficier.

Le Président : Très bien, merci. Avez-vous des questions sur le programme Leader ? Non. Je vous propose de le valider.

Denis THOLLON: Concernant la Via Rhôna, est-ce que la maîtrise d'œuvre se fait en interne?

Amandine MAISSE: Il s'agit de la société SCE.

Denis THOLLON: Il faudrait peut-être leur rappeler quelques règles de bon sens. Nous avons commencé par décaisser, nous avons mis du bidim en dessous. Nous avons arraché le bidim pour remettre les réseaux télécoms. Nous ne passons pas pour des personnes très sérieuses. Je n'avais jamais vu que l'on pouvait mettre de l'enrobé à 2° sous la pluie. Nous ne faisons pas une autoroute, mais une Via Rhôna. Il va falloir surveiller le chantier. Si nous voulons garder ces voies durablement, il ne faut pas procéder ainsi.

Joseph ASLANIAN: Nous avons des réunions de chantier chaque semaine. Un agent suit le chantier avec moi. Je pense que la technique est bonne. Nous sommes à 60 % de réalisation de l'infrastructure. Je pense que le planning annoncé sera respecté.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents: 65; pouvoirs: 15 soit 65 suffrages exprimés.

C. Finances

1. Décision modificative n°1 - Budget rattaché à l'EPIC

Alexandre BOLLEAU: Je vous présente une seconde délibération concernant les charges de personnel supplémentaires. Nous avions prévu un budget très serré en matière de charges de personnel. Deux évènements nous obligent à prendre une décision modificative sur des montants limités: la prime du directeur de l'EPIC, deux agents qui viennent d'intégrer l'EPIC. Nous devons affecter un pourcentage de leur rémunération. Il convient de procéder à une décision modificative du budget de l'EPIC en passant la somme de 5 000 euros du chapitre 11 au chapitre 12. Le Comité de Direction de l'EPIC a approuvé à l'unanimité la DM le 27 novembre 2019. Le Conseil Communautaire doit délibérer pour opérer ce changement comptable.

Le Président : Avez-vous des questions ?

Bernard BOUCHET: Si j'ai bien compris, il s'agit de 5 000 euros de primes.

Alexandre BOLLEAU: Oui. Ce sont 5 000 euros de primes pour trois agents.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents: 65; pouvoirs: 15 soit 65 suffrages exprimés.

D. Équipements sportifs

1. Changement des statuts du Syndicat du Lycée la Pléiade

Annie POURTIER : Bonsoir à tous. Cette délibération concerne le changement des statuts du syndicat intercommunal du lycée La Pléiade au titre de notre compétence optionnelle sur les équipements sportifs. Le comité syndical du syndicat intercommunal du lycée La Pléiade s'est réuni le 11 juin 2019 afin de modifier les statuts du syndicat.

Les modifications concernent quatre points. Tout d'abord, la nature juridique du syndicat. Il est proposé un syndicat mixte fermé au lieu d'un SIVU. La seconde modification concerne l'objet du syndicat. Cela porte sur la création, la gestion des équipements sportifs et de ses annexes, la diminution du nombre de délégués par commune de quatre à deux, soit un titulaire et un suppléant, compte tenu du fort taux d'abstention, le changement de siège du syndicat implanté au gymnase, 9 rue du Repos au lieu de la Mairie de Pont-de-Chéruy. Le syndicat est composé de communes de LYSED mais également de communes de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné en représentation/substitution d'un certain nombre de communes notamment Annoisin-Chatelans, La Balme les Grottes, Chamagnieu, Chozeau, Crémieu, Dizimieu, Hières-sur-Amby, Moras, Panossas, Saint-Romain-de-Jalionas, Tignieu-Jameyzieu, Vernas, Vertrieu, Veyssilieu et Villemoirieu.

Il vous est proposé d'approuver les nouveaux statuts du syndicat intercommunal du lycée de La Pléiade et d'autoriser le président à signer tous les documents en lien avec cette délibération.

Le Président : Avez-vous des questions ? Non. Je vous propose d'approuver les nouveaux statuts du syndicat intercommunal du lycée La Pléiade.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés.

V. SERVICES À LA POPULATION

A. <u>Habitat – Logement</u>

1. Validation définitive du PLH

Jean-Yves BRENIER: Nous allons approuver le PLH définitif qui sera exécutoire dans deux mois. Je ne suis pas peu fier de vous présenter cette dernière délibération. Vous avez eu le PLH en version électronique. J'espère que vous n'avez pas imprimé les 158 pages du document ni les 67 pages d'annexes. Il s'agit d'un an et demi de travail, et six mois d'approbation. Un travail de fond a été mené par les élus, par l'État et tous nos partenaires.

Engagement de la procédure d'élaboration en 2017. Le 18 juin le premier arrêt, le 24 septembre un second arrêt. Nous avons évoqué le sujet lors du dernier Conseil Communautaire. Nous prolongeons une action du PLH dans le cadre du PCAET. Nous conservons l'enveloppe dans le cadre du PLH, mais nous prévoyons de doubler le nombre de logements à réhabiliter dans le parc public avec un objectif de 80 logements.

Le 26 novembre 2019, j'ai eu l'honneur de présenter le dossier en CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement). Nous avons reçu un avis favorable et sans réserve du préfet signé du 12 décembre 2019. Le comité de pilotage s'est réuni le 12 décembre 2019. Nous avons procédé à deux petits amendements de forme qui concernent des mesures prudentielles par rapport au SCoT. Une petite mention a été ajoutée sur les cartes du volet foncier et sera portée au compte rendu. La compatibilité des PLU figure sur les cartes, mais n'est pas assurée avec le SCoT puisque l'approbation a eu lieu le 3 octobre 2019. Les secteurs ne sont pas figés et peuvent être amenés à changer. Il ne faudrait pas que le volet foncier devienne imposable. Nos pétitionnaires pourraient s'appuyer dessus pour lancer des contentieux. Nous avons mis à jour les cartes du PLU pour les Avenières-Veyrins-Thuellin. Tout le reste vous a déjà été présenté. Je vous passe les 158 pages de PLH sauf si vous insistez.

J'évoque tout de même les cinq orientations stratégiques du PLH 2019-2024 : agir sur le parc existant, assurer le développement résidentiel du territoire et engager une stratégie foncière, développer l'offre locative et abordable, prendre en compte les besoins spécifiques des populations, piloter le PLH et les observatoires. Le budget sur six ans s'élève à 2 309 910 euros soit 384 985 euros par an. Je souhaite que nous ajoutions l'avis favorable de l'État reçu le 12 décembre 2019 dans la délibération.

Un bailleur nous a fait une remarque lors du dernier COPIL. En moyenne, un logement coûte 130 000 euros à produire. Nous avons prévu 480 logements sur six ans soit 62 millions d'euros pour la création de logements sociaux sur notre territoire majoritairement avec des entreprises du territoire. Le PLH est également un levier de développement économique. Nous pouvons nous en réjouir.

Le Président : Avez-vous des questions sur ce dossier ? Non. Je vous propose d'approuver le PLH précisant l'avis favorable du CRHH. La discussion avec l'État n'a pas toujours été simple. Approuvons le PLH 2019-2024 et prenons acte de la procédure à mener conformément au Code de la Construction et de l'Habitation. Je remercie Monsieur Jean-Yves BRENIER et ses équipes pour tout le travail réalisé.

Jean-Yves BRENIER: Je suis très heureux. Il s'agit de notre premier document de planification post fusion. Les nombreux échanges ont montré que nous y arrivons en travaillant ensemble. Je remercie les élus qui ont participé aux séminaires le jeudi soir sur tout le territoire. Je remercie également les services à la population pour leur travail.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents: 65; pouvoirs: 15 soit 65 suffrages exprimés.

2. Adoption des statuts du Syndicat d'aménagement et de gestion des aires pour les gens du voyage en Nord-Isère (S.A.G.A.V. Nord-Isère)

André PAVIET SALOMON: Nous adhérons au S.A.G.A.V. uniquement pour une partie du territoire. Le S.A.G.A.V. a décidé de modifier ses statuts, son périmètre, ses compétences, sa gouvernance. Nous avons eu une réunion le 4 décembre 2019. Nous devons désormais récolter l'avis des trois communautés de communes concernées, la CAPI, le Val du Dauphiné et les Balcons du Dauphiné.

En termes de périmètre, la CAPI est entièrement dans le S.A.G.A.V. Suite à la fusion, une partie de la Communauté de Communes du Val du Dauphiné va intégrer le S.A.G.A.V. à savoir les Bourbres Tisserands et les Vallons de la Tour. Pour les Balcons du Dauphiné, seules les Balmes Dauphinoises étaient adhérentes. Désormais, les trois Communautés de Communes fusionnées seront adhérentes soit l'ex-CCIC, l'ex-CCBC et l'ex-Balmes Dauphinoises. Cette importante modification du périmètre est à prendre en compte.

En termes de compétences, nous gérions auparavant les aires d'accueil. Nous faisions les acquisitions foncières nécessaires. Les réparations étaient à la charge du S.A.G.A.V. La gestion des terrains en régie directe ou par convention avec un organisme agréé. Les représentations dans les instances départementales. Cela va être modifié. En effet, nous allons ajouter un certain nombre de compétences. Des lois sont intervenues entre temps. Nous ne gérions pas les terrains familiaux locatifs. Il faut désormais que nous prenions cela en charge.

Il sera nécessaire de modifier la gouvernance. Nous avons trouvé des accords en fonction du nombre d'habitants et du nombre de places. La CAPI aurait 5 représentants titulaires, les Balcons du Dauphiné auraient 4 représentants titulaires, et le Val du Dauphiné aurait 4 délégués ainsi que des délégués suppléants.

Le financement est également modifié. Nous avons trouvé une solution. Nous vous proposons de prendre en compte la population ainsi que le nombre de places. Pour le moment, nous avons une seule aire d'accueil à savoir l'aire de Frontonas. S'ajoutera un jour l'aire d'accueil qui se fait sur la partie Est du territoire. La CAPI et le Val du Dauphiné ont plus de place. Avec cette solution mixte, nous serions à 3.16 euros pour l'année à venir tandis que la CAPI sera à 3,52 euros et le Val du Dauphiné sera à 3,81 euros. Si nous calculions par rapport au nombre d'habitants, nous serions à 3,48 euros. Ainsi, nous paierons 243 000 euros en 2020.

Nous soumettons cette délibération à votre avis. Nous aurons une réunion jeudi à 16 heures pour discuter de certains points.

Le Président : Il s'agit du fruit du nouveau schéma départemental.

André PAVIET SALOMON: Bien sûr. Nous devrons créer une aire mutualisée pour les grands passages.

Le Président : Avez-vous des questions ? Non. Je vous propose d'approuver la délibération.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents: 65; pouvoirs: 15 soit 65 suffrages exprimés.

B. Ressources Humaines

1. Annualisation du temps de travail des directeurs de centres de loisirs

Adrien BLANC: Nous parlons de la partie en gestion directe de la communauté de communes. Vous avez un responsable de service, Monsieur Landry DA SILVA, recruté il y a quelques mois. Vous avez une gestionnaire famille en charge de la facturation. La régie est également en lien avec les familles. Vous avez quatre directeurs de centres de loisirs dont un nouveau à partir du 1^{er} janvier 2020 lorsque nous serons compétents pour la commune de Montalieu.

L'équipe de directeurs de centres de loisirs actuelle correspond à un agent en charge de l'accueil de loisirs pour Chozeau le mercredi et Frontonas pour les vacances scolaires, un agent en charge du multi sites pour Saint-Romain-de-Jalionas le mercredi et Hières-sur-Amby le mercredi et les vacances scolaires, un agent à 80 % sur le multi sites de Vezeronce-Curtin pour les vacances scolaires et Creys-Mepieu le mercredi et les vacances scolaires, un agent à 60 % pour Crémieu le mercredi. Un nouvel agent sera transféré au 1er janvier 2020 sur la commune de Montalieu. Au total, nous aurons 4,4 ETP pour les directeurs de centres de loisirs.

Compte tenu des différents horaires et de leur amplitude selon les périodes de l'année, il apparaissait indispensable d'annualiser le temps de travail des directeurs. La mise en place de l'annualisation officialise une situation qui avait déjà été mise en place sur l'année 2019. Nous avions remarqué que certains directeurs faisaient plus de 60 heures par semaine.

Afin d'assurer l'ensemble des missions, le temps de travail des agents s'organise autour de deux périodes. Je ne vais pas rentrer dans les détails des horaires. Nous avons une période basse où un agent à 100 % ne pourra pas faire moins de 29 heures par semaine et une période haute où un agent à 100 % ne pourra pas dépasser 48 heures par semaine. Les prescriptions obligatoires en termes d'horaires ont été respectées. Cette proposition a été préalablement discutée et validée par l'ensemble des équipes. Le comité technique du 25 novembre 2019 a validé à l'unanimité l'annualisation du temps de travail. Pour les équipements en délégation de service public, l'annualisation avait déjà été mise en place. Cette annualisation pourrait intervenir au 1er janvier 2020 si vous votez favorablement.

Le Président : Avez-vous des questions ? Non.

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité :

Présents : 65 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés.

INFORMATIONS

1. Lancement de l'AMO pour la refonte du réseau des sentiers de randonnées

Alexandre BOLLEAU: Une première information concernant l'appel d'offres lancé pour une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit à la fois de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre pour la refonte de nos PDIPR. Ce sont des actions qui avaient été lancées à l'époque par le Département. La compétence facultative dans le cadre des équipements touristiques a été récupérée. Nous avons entre 600km et 700km de chemins de randonnée. Nous devons réfléchir à un maillage cohérent pour que chaque commune dispose de sa trame de randonnée et que chaque trame soit connectée sur l'ensemble du territoire en mettant en avant les aspects les plus touristiques de notre territoire. L'idée est de créer un réseau unique, de maîtriser le coût d'aménagement de cette compétence et de mieux prendre en compte les sentiers de randonnée et les espaces naturels sensibles. Pour cela, le cabinet Mogoma a été retenu pour mener une étude pour un montant de 69 000 euros. Quatre cabinets avaient répondu et ce cabinet a apporté une garantie sur le savoir-faire et sur la connaissance du territoire. Le cabinet va procéder à une phase de diagnostic au cours du premier trimestre sur tout le territoire pour commencer à travailler différents scénarios. Nous vous proposons un premier comité de pilotage le 29 janvier 2020 à 18 heures à Villemoirieu. Nous ferons d'abord une réunion avec toutes les communes, puis nous organiserons des réunions avec deux ou trois communes. Il s'agira de trouver les cheminements les plus cohérents par petit groupe de travail. L'enjeu est la promotion de notre territoire. Ce travail est passionnant. Je pense que nous sommes très bien accompagnés. Le cabinet Mogoma assurera la continuité avec les services. Les nouveaux élus continueront d'avancer sur ce territoire. À la fin de l'année 2020, les outils devront nous permettre de mieux valoriser notre territoire.

Denis THOLLON: Il s'agit d'une très bonne initiative. En revanche, il faudrait que le cabinet gère également les parkings. En effet, cela nous pose des problèmes Lorsqu'un bus dépose au mauvais endroit des randonneurs et qu'il stationne toute la journée, cela est compliqué. De même que de nombreuses associations de randonneurs viennent de la région lyonnaise et lorsque 25 voitures se garent sur la place du village, il n'y a plus de place pour les parents qui viennent chercher leurs enfants à l'école. Il faut en tenir compte dans les itinéraires et référencer quelques parkings.

Alexandre BOLLEAU: Il s'agit d'une bonne remarque que nous intégrerons dans la réflexion, dans le choix des cheminements. Nous allons flécher les conditions d'accès et les mesures de stationnement.

Le Président : Avez-vous d'autres questions sur les PDIPR ? Non. Je vous remercie.

2. Étape Balcons du Dauphiné Tour Ain Bugey Valromey

Alexandre BOLLEAU: J'ai déjà présenté cette information lors d'un précédent Conseil Communautaire. Il s'agit de l'étape des Balcons du Dauphiné sur le Tour Ain Bugey Valromey. Ce sera pendant le Tour de France. Cette étape se déroulera le 10 juillet 2020. Je vous rappelle qu'un appel à candidatures avait été lancé à la mi-octobre auprès des communes. Quatre ont répondu favorablement: Saint-Victor-de-Morestel, La Balme-les-Grottes, Frontonas et Morestel. Nous avons été obligés de faire un choix, ce qui n'était pas évident puisque les quatre communes étaient très motivées. Je pense qu'il faudra reprendre en compte les demandes faites pour l'année prochaine. Au regard des diagnostics techniques réalisés par les organisateurs du Tour de l'Ain, il va être proposé pour alimenter tout le territoire, que le départ se fasse de Frontonas et que l'arrivée se fasse sur la commune de Morestel. Il s'agit d'un partenariat de trois ans. Nous travaillerons avec les autres communes l'an prochain.

Le Président : Merci pour cette information.

3. Via Rhôna race

Alexandre BOLLEAU: Nous reportons ce point au 4 février 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président : La séance est terminée. Je rappelle que deux séances du Conseil Communautaire auront lieu le 4 février et le 10 mars 2020 notamment pour l'approbation du PCAET. Je vous propose de nous retrouver en Mairie de Crémieu.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h05